DEPARTEMENT DES BOUCHES-du- RHÔNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE Séance du vendredi 26 septembre 2025 L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre À 14 heures 00

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBAGNE Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie GABRIEL, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre d'administrateurs

en exercice: 17

PRESENTS :

Présents : 9

Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER

Quorum: 9

### **ABSENTS:**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Martine VERNHES, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

#### **POUVOIRS**:

Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Jean-Christophe MERLE donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

N°07\_260925

Objet: Création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint(e) au Responsable de Pôle Affaires Générales, Innovation & Modernisation

Date de la convocation :

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Vice-Présidente du CCAS

Madame Julie GABRIEL

Accusé de réception en préfecture 013-261300412-20250926-260925\_07-DE Reçu le 29/09/2025 Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum ber=212823JNF088,givenName =Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p résidente,OU=0002 26130041 2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652 2D323631333030343132,O=CCA S AUBAGNE,C=FR 29/09/2025

# <u>Délibération n°07\_260925 :</u>

<u>Objet :</u> Création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint(e) au Responsable de Pôle Affaires Générales, Innovation & Modernisation

Rapporteur: Madame Julie GABRIEL

#### **EXPOSE:**

L'article L313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP) précise que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Par conséquent, seule l'assemblée délibérante a compétence pour :

- Créer, modifier, supprimer des emplois permanents et non permanents,
- Autoriser l'autorité territoriale à recruter sur l'emploi créé,
- Prévoir les crédits au budget pour la rémunération de l'agent qui sera recruté.

Il revient en conséquence au Conseil d'Administration de délibérer en application de l'article précité pour créer les emplois nécessaires au fonctionnement des pôles et services du CCAS.

Cette délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé. En outre, elle détermine le caractère permanent ou non permanent de l'emploi et s'il exerce à temps complet ou à temps non complet.

Lorsqu'il s'agit d'un emploi mentionné à l'article L412-5, elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions.

Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-14 ou des articles L332-8 et suivants du CGFP.

La délibération précise alors le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant que, dans le cadre de la réorganisation du Pôle Affaires Générales visant à renforcer l'efficacité, la lisibilité et la transversalité des fonctions support, le poste de Responsable comptabilité et administration générale est appelé à évoluer pour devenir celui d'Adjoint(e) au chef de pôle, Responsable modernisation et innovation.

Cette délibération propose de créer l'emploi suivant :

• Adjoint(e) au Responsable du Pôle Affaires Générales, Innovation & Modernisation

Conformément aux dispositions de L313-14 du CGFP, le CCAS procédera à la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône.

Le tableau des effectifs du CCAS d'Aubagne est conforme aux besoins de l'établissement. Ainsi, et compte-tenu du nouveau rattachement organique de l'emploi d'adjoint(e) au Responsable du Pôle Affaires Générales, Innovation & Modernisation opéré, aucune augmentation des effectifs budgétaires dans le cadre des rédacteurs territoriaux n'est à effectuer.

Accusé de réception en préfecture 013-261300412-20250926-260925\_07-DE Reçu le 29/09/2025 Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum ber=212823JNF088,givenName =Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p résidente,OU=0002 26130041 2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652 2D323631333030343132,O=CCA S AUBAGNE,C=FR 29/09/2025

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L311-1, L313-1 et L332-8,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles.

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**VU** la délibération du Conseil d'administration n° 05-19123 du 19 décembre 2023 portant approbation de la Convention cadre de mutualisation entre la Ville d'Aubagne et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne 2024 ensemble la délibération n° 07\_271124 du 27 novembre 2024 portant approbation de l'avenant n° 1 à la Convention cadre ville d'Aubagne / CCAS d'Aubagne,

**VU** l'avis du Conseil Social Territorial du 26/09/2025.

**CONSIDÉRANT** que la réorganisation du Pôle Affaires Générales du CCAS tend à améliorer la performance, à assurer une meilleure visibilité et à développer la complémentarité des fonctions support, il est acté que le poste de Responsable comptabilité et administration générale évolue en Adjoint(e) au chef de pôle, Responsable modernisation et innovation.

## **DÉCIDE:**

**ARTICLE 1: DE CRÉER** un poste permanent à temps complet un poste d'Adjoint(e) au Responsable du Pôle Affaires Générales selon le descriptif de poste annexé à la présente délibération ;

L'emploi pourra être pourvu par un agent de catégorie B relevant du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux ;

**ARTICLE 2:** Dans le cas où les recherches de candidatures statutaires s'avéreraient infructueuses, il serait indispensable, au regard des missions du poste et des besoins de l'établissement, d'assurer la continuité du service et de procéder au recrutement d'un personnel contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 ou de l'article L332-14 du CGFP.

Le contractuel ainsi recruté devra justifier des diplômes équivalents aux compétences recherchées et/ou d'une expérience professionnelle de 3 ans au moins.

Le traitement maximal accordé sera limité à l'indice brut terminal du grade de rédacteur principal de 1ère classe correspondant à l'emploi concerné.

**ARTICLE 3 : D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget principal – Chapitre 012 – Charges de personnel et frais de assimilés ;

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Président du Conseil d'Administration ou son représentant légal, Madame la Directrice du C.C.A.S. et Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Accusé de réception en préfecture 013-261300412-20250926-260925\_07-DE Reçu le 29/09/2025 Signé par CN=Julie GABRIEL,serialNum ber=212823JNF088,givenName =Julie,SN=GABRIEL,T=Vice-p résidente,OU=0002 26130041 2,2.5.4.97=#0C0F4E54524652 2D323631333030343132,O=CCA S AUBAGNE,C=FR 29/09/2025